



DÉCISION
du 23 OCT. 2025

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 02 septembre 2025

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 02 septembre 2025, portant sur:

un crédit de 1 464 000 francs destiné au financement de la préparation matérielle, intellectuelle ainsi qu'à la numérisation et à la mise en ligne de collections et fonds d'archives conservés par le Musée d'ethnographie de la Ville de Genève

est approuvée.


Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1687 III
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Crédit de 1 464 000 francs destiné à financer la préparation matérielle, intellectuelle ainsi que la numérisation et la mise en ligne de collections et fonds d'archives conservés par le Musée d'ethnographie de la Ville de Genève dont à déduire 879 968 francs de recettes, soit 584 032 francs net (PR-1687 III)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 72 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 464 000 francs, destiné à financer la préparation matérielle, intellectuelle ainsi que la numérisation et la mise en ligne de collections et fonds d'archives conservés par le Musée d'ethnographie de la Ville de Genève, dont à déduire 879 968 francs de recettes, soit 584 032 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 464 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2030 à 2034.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Alpha Oumar Dramé

Le Président:

Ahmed Jama